



Abivax présente ses résultats financiers du troisième trimestre 2025

15 décembre 2025

Abivax présente ses résultats financiers du troisième trimestre 2025

- Trésorerie et équivalents de trésorerie de 589,7 millions d'euros (au 30 septembre 2025) avec une autonomie financière jusqu'au quatrième trimestre 2027

PARIS, France, le 15 décembre 2025, 22h05 CET – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX/Nasdaq – ABVX) (« Abivax » ou la « Société »), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, présente ce jour les principales informations financières pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités des périodes de trois et neuf mois se terminant le 30 septembre 2025, arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société le 11 décembre 2025, ont été examinés par les commissaires aux comptes de la Société.

Depuis le dernier communiqué de presse sur les résultats financiers, Abivax a publié les principales actualités concernant ses objectifs commerciaux et opérationnels dans les communiqués de presse ci-après :

- Le 23 septembre 2025, dans un communiqué de presse intitulé « Abivax annonce la présentation d'un abstract « *late-breaking* » sur Obefazimod issu des essais d'induction ABTECT de phase 3 à l'occasion du congrès 2025 de l'Union européenne de gastroentérologie (United European Gastroenterology) »
- Le 29 septembre 2025, dans un communiqué de presse intitulé « Abivax annonce l'acceptation d'un abstract « *late-breaking* » supplémentaire sur les essais d'induction ABTECT de phase 3, qui sera présenté à l'occasion de la semaine UEG (United European Gastroenterology) »
- Le 5 octobre 2025, dans un communiqué de presse intitulé « Abivax annonce la présentation des derniers résultats de l'essai ABTECT de 8 semaines avec des données de tolérance à jour »
- Le 6 octobre 2025, dans un communiqué de presse intitulé « Abivax annonce la présentation des derniers résultats des essais d'induction ABTECT de 8 semaines dans la population de patients avec et sans réponse inadéquate antérieure aux thérapies avancées »
- Le 3 novembre 2025, dans un communiqué de presse intitulé « Abivax annonce les résultats rapportés par les patients des essais d'induction ABTECT de phase 3 évaluant Obefazimod, qui démontrent une amélioration significative de la qualité de vie des patients atteints de rectocolite hémorragique modérément à sévèrement active »

Faits marquants financiers du troisième trimestre 2025 (chiffres IFRS)

(Résultats consolidés non audités)

Compte de résultat (perte)*	Période de neuf mois clôturée le 30 septembre		Variation
	2025	2024	
<i>en millions d'euros</i>			
Total des produits d'exploitation	4.1	8.1	(4.0)
Total des dépenses d'exploitation			
<i>dont frais de recherche et développement</i>	(133.4)	(107.9)	(25.4)
<i>dont frais commerciaux et marketing</i>	(3.4)	(5.1)	1.7
<i>dont frais généraux et administratifs</i>	(41.8)	(25.3)	(16.5)
Perte d'exploitation	(174.4)	(130.2)	(44.2)
Résultat financier (perte)	(79.7)	(6.7)	(73.1)
Perte nette de la période	(254.1)	(136.9)	(117.3)
État de la situation financière*	30 septembre 2025	31 décembre 2024	Change
<i>en millions d'euros</i>			
Position financière nette	543.3	53.4	489.9
dont autres actifs financiers courants et autres créances et actifs courants*	27.6	23.2	4.4

dont trésorerie disponible et équivalents de trésorerie	589.7	144.2	445.5
(dont passifs financiers)**	(74.0)	(114.0)	40.0
Total Actif	652.1	205.2	446.8
Total des capitaux propres	511.2	40.6	470.7

* Hors charges constatées d'avance
** Les passifs financiers comprennent les emprunts, les emprunts obligataires convertibles, les instruments dérivés, les certificats de redevance et les autres passifs financiers

*Certains chiffres peuvent ne pas être additionnés ou recalculés en raison de l'utilisation de chiffres arrondis.

- La perte d'exploitation s'accroît de 44,2 millions d'euros pour atteindre 174,4 millions d'euros pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, contre 130,2 millions d'euros sur la même période en 2024. Le résultat d'exploitation, principalement composé du crédit d'impôt recherche, de subventions et de commissions d'émission, d'annulation et de dépôt perçues sur les opérations ADS, diminue de 4,0 millions d'euros pour atteindre 4,1 millions d'euros pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, contre 8,1 millions d'euros sur la même période en 2024. L'augmentation de la perte d'exploitation s'explique par une augmentation des charges d'exploitation décrites ci-dessous.
- Les dépenses de recherche et développement (R&D) augmentent de 25,4 millions d'euros, pour atteindre 133,4 millions d'euros au cours de la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, contre 107,9 millions d'euros au cours de la même période en 2024. Les principales raisons de cette hausse sont les suivantes :
 - Augmentation de 8,6 millions d'euros des coûts liés au programme clinique de la Société sur la rectocolite hémorragique (RCH) et à la poursuite de ses essais de phase 3 ;
 - Augmentation de 5,4 millions d'euros des coûts liés au programme clinique de la Société sur la maladie de Crohn (MC), due à la progression des essais cliniques de phase 2b évaluant Obefazimod dans le traitement de la MC ;
 - Augmentation de 6,0 millions d'euros des coûts liés aux autres études évaluant Obefazimod ;
 - Augmentation de 5,9 millions d'euros de dépenses transverses en coûts de CMC et de chaîne d'approvisionnement liée à la progression des essais cliniques et à l'anticipation du futur lancement commercial ; et
 - Forte hausse des cotisations patronales liée aux attributions d'actions de la Société, elle-même due à la hausse du cours de l'action de la Société au cours du troisième trimestre 2025, ce qui a contribué à l'augmentation globale des dépenses dans l'ensemble des catégories de charges d'exploitation, pour un montant de 14,8 millions d'euros (dont 14,5 millions d'euros imputables à la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025 par rapport au 30 septembre 2024).
- Les dépenses de vente et de marketing (S&M) reculent de 1,7 million d'euros pour atteindre 3,4 millions d'euros sur la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, contre 5,1 millions d'euros sur la même période en 2024. Cette baisse s'explique principalement par une réduction des effectifs dans les fonctions ventes et marketing ainsi que par des coûts exceptionnels de 1,8 million d'euros engagés au cours de l'année précédente pour la transformation de la marque de la Société, notamment la refonte du site Internet.
- Les dépenses générales et administratives (G&A) augmentent de 16,5 millions d'euros pour atteindre 41,8 millions d'euros sur la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, contre 25,3 millions d'euros sur la même période en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Augmentation de 16,1 millions d'euros des charges de personnel, dont 15,1 millions d'euros de charges patronales et de cotisations de sécurité sociale liées aux AGA de la Société, suite à la hausse du cours de l'action de la Société au cours du troisième trimestre 2025 ; et
 - Augmentation de 1,2 million d'euros des frais juridiques et professionnels et des autres coûts liés à l'activité en tant que société à double cotation.
- Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, le résultat financier (perte) de 79,7 millions d'euros est essentiellement imputable aux éléments suivants :
 - Augmentations de la juste valeur des obligations convertibles de premier rang (obligations convertibles Heights) émises dans le cadre du financement d'août 2023 avec Heights Capital Management et des warrants émis en août 2023 au profit de Kreos Capital et de Claret European Growth Capital (BSA Kreos/Claret) pour des montants respectifs de 36,0 millions d'euros et de 29,9 millions d'euros (en raison de la hausse du cours de l'action de la Société avant la conversion des obligations en actions ordinaires) ;

- o Pertes de change de 11,4 millions d'euros, dont 9,1 millions d'euros d'impact hors trésorerie liés à la réévaluation des liquidités et équivalents de trésorerie libellés en dollars américains au 30 septembre 2025 ;
 - o Charges d'intérêt de 9,3 millions d'euros liées aux emprunts et aux prêts ; et
 - o Charge non monétaire de 15,1 millions d'euros liée à nos certificats de redevance ;
 - o Compensées par des gains de change de 11,7 millions d'euros (dont 10,7 millions d'euros liés à l'offre au public de la Société en juillet 2025), des produits d'intérêts de 4,4 millions d'euros relatifs au produit investi des liquidités disponibles et des produits non monétaires de 3,6 millions d'euros liés à l'extinction du passif d'indemnisation minimale de rendement Kreos/Claret (suite à l'exercice des BSA Kreos/Claret et à la conversion de la partie Kreos de la Tranche A des OCABSA).
- La perte nette de 254,1 millions d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2025 comprend les charges/(produits) non monétaires significatifs (supérieurs à 1,5 million d'euros) suivants :

	<i>En millions d'euros</i>
Charges de rémunération en actions	22.5
Augmentation de la juste valeur des obligations convertibles de premier rang (Heights)	36.0
Augmentation de la juste valeur des bons de souscription (Kreos / Claret)	29.9
Pertes de change liées à la réévaluation des liquidités et équivalents de trésorerie libellés en dollars américains au 30 septembre 2025	9.1
Charge hors trésorerie liée à la réévaluation des certificats de redevance	15.1
Revenu lié à la comptabilisation du gain résiduel au premier jour lié à l'extinction des obligations convertibles Heights	(1.6)
Revenu lié à l'extinction de la responsabilité d'indemnisation au titre du rendement minimal de Kreos / Claret	(3.6)

- Au 30 septembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 589,7 millions d'euros, contre 144,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique principalement par le produit net de 608,1 millions d'euros, notamment les gains de change sur la période comprise entre la finalisation de la levée de fonds et la réception de trésorerie, résultant de l'offre au public de la Société en juillet 2025. Cette augmentation est en partie compensée par 137,9 millions d'euros affectés à l'exploitation et 23,4 millions d'euros liés au principal et aux intérêts payés sur les facilités de crédit de la Société.
- Le 28 juillet 2025, Abivax a finalisé son offre de souscription au public de 11 679 400 American Depositary Shares (ADS), chacune représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, aux États-Unis. Le produit brut total s'élève à près de 747,5 millions de dollars, soit environ 637,5 millions d'euros, avant déduction des commissions de souscription et des dépenses liées à l'offre. Le produit net, après déduction des commissions de souscription et des dépenses liées à l'offre, ressort à près de 700,3 millions de dollars, soit environ 597,2 millions d'euros.
- Au cours de la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, Heights Capital Management a converti les Obligations convertibles Heights (soit la totalité du capital restant dû de 21,9 millions d'euros) en 920 377 nouvelles actions ordinaires de la Société à un prix de conversion de 23,7674 euros par action ordinaire, conformément aux conditions générales des Obligations convertibles Heights. Suite à l'émission de ces actions, Abivax ne détient plus aucune dette vis-à-vis de Heights Capital Management.
- Le 6 août 2025, Kreos Capital VII (UK) Limited a converti sa part de la Tranche A des OCABSA convertibles, ce qui a donné lieu à l'émission de 785 389 actions ordinaires de la Société. En outre, le jour même, Kreos Capital VII Aggregator SCSp a exercé ses bons de souscription d'actions (Tranches A-B des BSA et Tranche C des BSA), donnant lieu à l'émission de 319 251 actions ordinaires de la Société.
- Le 28 août 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a exercé ses bons de souscription d'actions (Tranches A-B des BSA et Tranche C des BSA), ce qui a donné lieu à l'émission de 206 662 actions ordinaires de la Société.
- Le 25 novembre 2025, Claret European Growth Capital Fund III SCSp a converti sa part de la Tranche A des OCABSA convertibles, ce qui a donné lieu à l'émission de 392 695 actions ordinaires de la Société. Suite à cette conversion, Abivax ne détient plus aucune dette liée à la Tranche A de la dette structurée Kreos/Claret.
- Le 28 novembre 2025, la Société a informé les porteurs d'obligations de son intention de payer de manière anticipée l'intégralité des soldes restant dus des Tranches B et C du financement Kreos/Claret. L'opération devrait être finalisée avant le 31 décembre 2025. Suite à ce remboursement, la Société ne détiendra plus aucune dette dans le cadre de l'ensemble du financement Kreos/Claret.

Au regard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 589,7 millions d'euros dont dispose actuellement la Société au 30 septembre 2025, la Société s'attend, à la date de publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés non

audités inclus dans son rapport du troisième trimestre, à être en capacité de financer ses besoins de trésorerie prévus jusqu'au quatrième trimestre 2027.

À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de produits thérapeutiques exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Basé en France et aux États-Unis, le principal candidat médicament d'Abivax, Obefazimod (ABX464), est en phase 3 d'essais cliniques dans le traitement de la rectocolite hémorragique active modérée à sévère. De plus amples informations sur la Société sont disponibles sur son site www.abivax.com. Nous suivre sur LinkedIn et X (anciennement Twitter) @Abivax.

Contacts :

Abivax Relations Investisseurs

Patrick Malloy

patrick.malloy@abivax.com

+1 847 987 4878

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Des termes, tels que « concevoir », « s'attendre à », « à terme », « futur », « potentiel », « planifier », « projet », les variantes de ces termes et expressions similaires ainsi que la marque du futur sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant ou impliquant l'intention d'Abivax de payer de manière anticipée l'intégralité des soldes restant dus des Tranches B et C du financement Kreos/Claret, et la date de ces paiements anticipés, la trésorerie disponible d'Abivax et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, éventualités et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel et dans son Rapport Annuel sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 24 mars 2025 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, éventualités et incertitudes incluent, entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats ainsi que la disponibilité des fonds suffisants pour couvrir les dépenses d'exploitation prévisibles et imprévisibles de la Société et ses besoins d'investissement. Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par l'entreprise, les agences de réglementation et les comités d'éthique/IRB suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, cancérigènes, toxiques, CMC et cliniques. Par ailleurs, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations ne sont faites qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif uniquement et les informations qui y figurent ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. De même, il ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La distribution du présent document peut être légalement restreinte dans certaines juridictions. Les personnes entrant en possession de ce document sont tenues de s'informer à ce propos et de respecter ces éventuelles restrictions.